

PETROLE - INDEXATION

Dès le 1^{er} mars 2023, les salaires des ouvriers du secteur du pétrole (CP 117) sont indexés. Vous trouverez ci-dessous les nouveaux salaires horaires minimaux.

Manœuvre spécialisé A	25,0071 €
Manœuvre spécialisé B	25,3399 €
Ouvrier qualifié 2^e catégorie	25,6965 €
Conducteur d'autos	26,6366 €
Ouvrier qualifié 1^e catégorie	26,6366 €
Ouvrier qualifié aérodrome	26,6366 €
Ouvrier surqualifié	27,6345 €
Prime de raffinage classique I*	1,1528 €
Prime de raffinage II *	0,3205 €

** Prime de raffinage classique.*

*** Nouvelle prime de raffinage pour des travailleurs actifs en raffinerie mais qui ne sont pas concernés par la prime de raffinage classique I.*

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter votre délégué, votre régionale ou à visiter notre site internet

www.fgtbpetrole.be